
**VILLE DE
PROVINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU MARDI 19 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le mardi 19 mai à 19h00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, Mme CANAPI, M. PERRINO, Mme BAALI-CHERIF, M. PATRON, Mme HOTIN-LETANG, M. PILLOUD, Mme VINCENT, M. JEUNEMAITRE, M. JIBRIL, M. GAUFILLIER, M. VAUVRE, Mme MAIRE, Mme DELVAUX, Mme ENAMA, M. VOELTZEL, M. AJJAJI, Mme BOURDON-MOLLOT, Mme FONTAINE (arrivée à 19h09), Mme COUSIN, M. MECREANT, M. FERTEL, M. ROULET, Mme BORTOLUZZI, M. LIMONGI, M. AUDO
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. PERRINO M. MARCHAND, adjoint, par M. LAVENKA Mme RAMEAUX, conseillère municipale, par M. PATRON M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par Mme CANAPI Mme PATYK, conseillère municipale, par M. VOELTZEL M. CAVE, conseiller municipal, par M. AUDO
Excusé(s) non représenté(s)	Mme HEROUARD
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. PERRINO

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12 mai 2026	

---oooOooo---

N° 2026.46

**BAIL POUR LA LOCATION DE TERRAINS AGRICOLES SITUES SUR LE
TERRITOIRE DES ORMES SUR VOULZIE
(Renouvellement au profit de M. T. LEROY)**

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- La VILLE DE PROVINS est propriétaire de trois parcelles de terres cultivables cadastrées ZB 18, ZC 23 et V 45 situées sur le territoire des Ormes-sur-Voulzie, d'une surface totale de 9 ha 34 a.
- Ces parcelles, issues d'un leg, sont louées à M. Thierry LEROY, agriculteur domicilié 19 route d'Everly- Les Ormes-sur-Voulzie.
- Pour mémoire, le montant du fermage 2025 s'élevait à 1263.08€ dont 52.22€ de récupération de taxes foncières. Ce montant est révisé annuellement sur la base de l'indice national des fermages publié au journal officiel.
- **CONSIDERANT** la nécessité de louer ces terres agricoles et de renouveler le bail arrivé à expiration.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (32 voix "pour") :

- ⇒ De donner son accord pour renouveler le bail rural au profit de Monsieur Thierry LEROY, moyennant un fermage, révisable annuellement.
- ⇒ De rappeler que les frais d'actes inhérents au renouvellement du bail seront à la charge du preneur.
- ⇒ D'inscrire les recettes aux comptes 752/020 (loyers) et 70878/020 (taxes).
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

***Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,***

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 21/05/2026 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 21/05/2026



O. LAVENKA

Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
ORMES-SUR-VOULZIE (LES)

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 20/04/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE SEINE-ET-MARNE
Pôle topographique et de gestion
cadastrale 22 bd Chamblain 77010
77010 MELUN CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
ORMES-SUR-VOULZIE (LES)

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 20/04/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE SEINE-ET-MARNE
Pôle topographique et de gestion
cadastrale 22 bd Chamblain 77010
77010 MELUN CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
ORMES-SUR-VOULZIE (LES)

Section : V
Feuille : 000 V 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 20/04/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE SEINE-ET-MARNE
Pôle topographique et de gestion
cadastrale 22 bd Chamblain 77010
77010 MELUN CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

